

*La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais,
Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université Lille Nord de France
(PRES ULNF),*

en partenariat avec

*L'Université du Littoral et de la Côte d'Opale,
L'Université d'Artois,
L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,
L'Université Lille 1,
L'Université Lille 2,
L'Université Lille 3,
L'Université catholique de Lille.*

**Dans le cadre du programme de résidences-mission
d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé :**

Artiste rencontre territoire... universitaire

(A.R.T.U)

**un appel à candidatures est lancé
en direction des artistes de tous les domaines d'expression,**

**en vue d'une résidence-mission,
menée en faveur des établissements
d'enseignement supérieur (étudiants et personnels)
de la région Nord Pas-de-Calais.**

Une résidence-mission sur le territoire universitaire

Cette résidence-mission relevant du programme ARTU est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle. Elle est organisée en faveur des étudiants et des composantes des établissements d'enseignement supérieur¹, membres du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de la région Nord Pas-de-Calais. Cette résidence a vocation à favoriser une présence artistique fédératrice au sein des sept universités que compte la région.

¹ laboratoires de recherche, services culturels, maisons étudiantes, bibliothèques universitaires et autres éléments qui constituent les établissements participants à l'action (Lille 1, Lille 2, Lille 3, Université d'Artois, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université du Littoral et de la côte d'Opale et l'Université Catholique de Lille).

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur **une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois**, ainsi que sur **une diffusion à travers le territoire concerné d'une partie représentative de son œuvre** déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée, voire à son issue.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident (e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action et d'expérimentation culturelles donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit, concrètement, par

1) une **première phase** de quinze jours, en amont de la résidence, qui permet à l'artiste résident (e) de se familiariser avec les sept sites universitaires de la région, de rencontrer les acteurs à l'origine du projet (en particulier les services culture des universités et l'équipe du PRES) qui l'accompagneront au cours de la résidence. Située entre février et juin 2013, cette période sera précisée avec l'artiste retenu (e). Cette première phase est également l'occasion de concevoir (voire de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication (au sens large, empruntant les canaux traditionnels ou non) sur la résidence à venir.

2) une **seconde phase**, située au tout début de la période de résidence à proprement parler, en octobre 2013 ou en janvier 2014, selon le choix de l'artiste retenue (e). Cette phase est constituée de multiples rencontres organisées avec des équipes d'enseignants, de personnels non enseignants ou des groupes d'étudiants déjà constitués autour d'une activité par exemple. Mais cela peut être aussi, bien sûr, des équipes mixtes mêlant enseignants, personnels non enseignants, étudiants (d'un même département d'enseignement par exemple ou d'un même laboratoire de recherche). Ces équipes ou groupes sont tous invités à appréhender les recherches et production artistiques de l'artiste-résident (e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les différentes équipes de personnels enseignants ou non-enseignants, les groupes d'étudiants déjà constitués, les équipes mixtes sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste-résident (e) la manière, sensible et inventive, expérimentale même, dont ils aimeraient faire percevoir, par le plus grand nombre, sa présence ainsi que celle de son œuvre.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera des **gestes artistiques**².

2 *Faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate – chaque artiste-résident (e) étant d'ailleurs largement invité (e) à proposer la sienne propre*

3) une troisième phase, beaucoup plus longue, au cours de laquelle l'artiste résident(e) élabore avec les différents groupes et équipes rencontrés, la co-construction d'une forme d'action, d'un de ces **gestes artistiques**. **Ceux-ci** sont toujours conçus à destination d'un nombre significatif de personnes.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, chaque **geste artistique** peut être, selon les cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncé, etc .

Quel que soit le parti pris retenu par chaque équipe ou chaque groupe associé à l'artiste, il se donne toujours pour objectif de faire percevoir la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque **geste**, grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein des services culturels des universités, des départements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des bibliothèques universitaires, des maisons des étudiants, des associations étudiantes, des équipements culturels universitaires (cinéma, galeries, lieux de diffusion divers, ...), des lieux de vie des étudiants, dans l'espace public (intérieur ou extérieur) ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident (e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui sont proposés, tout au long de l'année, au sein de chaque site universitaire.

Quiconque se trouvant sur le territoire universitaire régional n'est censé ignorer la présence de l'artiste résident (e) et sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de cette résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population universitaire dans son ensemble.

Ainsi l'important volet de la résidence mission concernant la diffusion est conçu en étroite liaison avec les services culturels des sites concernés. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques du (de la) résident(e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression: dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc.

Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

Au cours de cette résidence, les **gestes artistiques** réalisés seront valorisés de plusieurs manières. La création d'un blog, support vivant de la résidence, permettra de prendre connaissance du travail mené avec les établissements d'enseignement supérieur. Cet outil sera conçu et partagé par l'ensemble des acteurs participant au projet. De plus, il est envisagé que l'artiste soit filmé au cours de la résidence-mission pour de courtes vidéos à destination de la web TV culturelle et artistique des universités du Nord Pas-de-Calais : www.artefacs.tv,

Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte et contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.
- mettre en évidence une démarche culturelle commune en mutualisant les énergies des établissements d'enseignement supérieur membres du PRES ULNF et améliorer leur dynamisme ainsi que leur rayonnement artistique dans la région.
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de discussions, d'échanges de points de vue, de lectures d'œuvres et de rencontres avec l'artiste.

À propos de cet appel à candidatures précis Qui recherche -t-on ?

Il est donc recherché en vue de la **résidence-mission** qui est précédemment décrite un ou une artiste s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine quel que soit son domaine d'expression artistique.

L'artiste candidat (e), français (e) ou étranger (e), doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission, de tirer parti de son caractère expérimental. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre d'acteurs du milieu universitaire.

Période et durée de la résidence

La résidence mission se déroulera en deux temps :

Tout d'abord, une première période de mise en situation d'une durée de 15 jours, avec l'ensemble des partenaires, aura lieu entre février et juin 2013. La date sera à préciser avec l'artiste retenu (e).

Puis, une deuxième période, consacrée à la résidence à proprement parler, d'une durée de 4 mois, à raison de 5 à 6 jours par semaine est prévue. Celle-ci peut soit se dérouler de manière discontinue à savoir du 1er octobre 2013 au 30 novembre 2013, puis du 6 janvier 2014 au 28 février 2014, ou de manière continue à savoir du 15 janvier 2014 au 15 mai 2014.

Le choix se fera avec l'artiste retenu. Les candidats sont invités à préciser si l'une ou l'autre des possibilités lui conviennent plus particulièrement.

Conditions financières et matérielles

L'artiste retenu (e) bénéficie d'une allocation financière de 13 500 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais (DRAC) et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université Lille Nord de France (PRES ULNF).

Cette allocation prend en compte les quinze jours de travail préparatoire en amont de la résidence et les quatre mois de résidence à proprement parler.

L'artiste retenu (e) est appelé (e) à résider, de manière effective, sur le territoire régional.

En raison du caractère particulier que revêt le territoire universitaire (sites multiples implantés à travers la région), l'artiste retenu (e) est fort susceptible de connaître plusieurs lieux d'hébergement. Ceux-ci étant toujours gracieusement mis à sa disposition.

De même, il ou elle doit *être* autonome dans ses déplacements, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Ses frais de transports sur le territoire régional sont pris en charge. Ainsi que deux voyages aller-retour de son domicile au premier site universitaire qu'il ou elle rejoindra, lors de la période de préparation, puis lors de la période de résidence.

Dans le cas du choix de la première période de résidence proposée, il y aura un troisième voyage aller-retour pris en charge. La prise en charge de l'aller-retour se calculant sur la base du tarif S.N.C.F. 2e classe France métropolitaine.

Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste-résident (e).

Les partenaires locaux :

La résidence se déploie sur 7 sites et leurs différentes antennes, à savoir :

- l'université du Littoral et de la Côte d'Opale
- l'université d'Artois
- l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- l'université de Lille 1
- l'université de Lille 2
- l'université de Lille 3
- l'université catholique de Lille

Accompagnement

C'est l'équipe du PRES ULNF et les services culture des universités qui ont accepté d'être l'opérateur collectif de la résidence-mission.

À ce titre, l'opérateur :

- accompagne l'artiste-résident (e) dans sa découverte du territoire universitaire et de ses acteurs,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, à la diffusion maximale et innovante de son œuvre,
- facilite les rencontres avec les divers groupes et équipes de professionnels et/ou d'étudiants,
- aide à la réalisation des **gestes artistiques**,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget),

- assure la gestion technique de la résidence (planning, hébergement, diffusion des œuvres, assistance technique, ...),
- organise l'information relative à la résidence en direction du plus grand nombre et en assure la communication, générale.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du PRES ULNF, opérateur de la résidence avec les responsables des services culture et l'artiste accueilli (e), est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel (le), français (e) ou étranger (e).

Il ou elle a une production conséquente, et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française

Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- 2) un curriculum vitae,
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de réalisations artistiques représentatives de la démarche de l'artiste-candidat (e),
- 4) une liste des œuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou même éventuellement après le temps de résidence,
- 5) le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée.

NB : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat (e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de *gestes artistiques*.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **7 décembre 2012 par courriel**, de préférence sous format PDF, à l'adresse suivante :

axelle.doual@pres-ulnf.fr

(sujet : **ARTU** suivi du **nom du candidat ou de la candidate**)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un d.v.d. ou d'un c.d. pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Axelle DOUAL,
chargée de projet culture et création artistique
PRES Université Lille Nord de France
CS 90005, 59 044 Lille cedex

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'**artiste retenu (e)** à compter du 15 janvier 2013.

Pour plus d'informations

contacter :

Axelle DOUAL,
Chargée de projet culture et création artistique
PRES Université Lille Nord de France
03 20 43 85 46
axelle.doual@pres-ulnf.fr

Lien de téléchargement du présent appel à candidature :

<http://crdp.ac-lille.fr/sceren/souslepreau>

« essai de définition d'un geste artistique » (articles) :

<http://crdp.ac-lille.fr/sceren/souslepreau/IMG/pdf/Legesteartistique.pdf>